

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

MOBILITE

AMENAGEMENT D'UN ITINERAIRE CYCLABLE ENTRE PLOEREN ET VANNES - PHASE 1

Monsieur Denis BERTHOLOM présente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique cyclable, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a priorisé les sections comprises entre la ville centre et les communes de première couronne.

Il est ainsi proposé de réaliser un aménagement cyclable entre la commune de Ploeren et la ville de Vannes. La maîtrise du foncier implique de phaser le projet en deux opérations :

- Aménagement de la section comprise entre la rue Pierre de Ronsard et le pont de Luscanen, prévu fin 2023/2024 ;
- Aménagement de la section comprise entre le pont de Luscanen et la rue Yves Guillou, à programmer lorsque les emprises nécessaires seront acquises par la ville de Vannes.

La réalisation de la première phase prévoit la construction d'une voie verte en enrobé, qui permet la mixité des cycles et des piétons. La voie verte, d'une largeur de 3 mètres, ponctuellement réduite à 2,80 mètres, sera positionnée à l'est de la route existante. Cette voie verte sera séparée de la chaussée, soit par une barrière bois/métal, soit par une bordure, selon la limitation de vitesse règlementée sur chaque tronçon (70km/h et 50 km/h).

L'insertion de la voie verte et des dispositifs séparateurs viendra réduire la largeur de la chaussée, à 5.80 mètres au minimum.

Au regard de contraintes techniques, deux sites feront l'objet d'un traitement spécifique, renforcé par une signalétique :

- Le franchissement du ruisseau de Luscanen : la mise en place d'un alternat cycles sera nécessaire, car il n'est pas possible de maintenir une largeur de voie verte suffisante pour le croisement/dépassement.
- Le pont de Luscanen : l'apaisement des vitesses de circulation à 30 km/h, avec la mise en place de plateaux et/ou de chicanes, permettra la mixité des usages cycles et véhicules motorisés. En effet, l'emprise disponible est trop faible pour envisager une circulation des cycles en site propre.

La priorité sera donnée aux cyclistes et aux piétons sur les intersections.

Les principes d'aménagement ont fait l'objet d'échanges avec les riverains et l'association d'usagers Velomotive.

Les plans avant-projet sont annexés à cette délibération.

Le coût global de cette opération est estimé à environ un million d'euros. Des partenaires seront sollicités pour contribuer à cet investissement. Dans le cadre des marchés en cours, la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études ZLM et Les travaux seront effectués par l'entreprise Colas,

DESIGNATION	DEPENSES HT	PARTENAIRES	RECETTES
Etudes topo, détection de réseaux	20 000 €	Etat (DSIL, FMA ou autres aides)	196 000 €
Etude MOE	60 000 €	Département Morbihan	294 000 €
Travaux VRD	900 000 €	Autofinancement	510 000 €
Aléas	20 000€		
TOTAL	1 000 000 €		1 000 000 €

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 9 juin, il vous est proposé de :

- *Approuver la réalisation d'une voie verte et des aménagements liés, entre la rue Pierre de Ronsard et le pont de Luscanen tel que présenté ci-dessus;*
- *Autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides financières auprès de l'Ademe, de l'Etat et du Département du Morbihan, pour soutenir cet investissement, dans le cadre des objectifs fixés par ces partenaires ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*